



Le Département du Morbihan
recrute, forme et accompagne

UN MÉTIER
au service
des enfants
Devenir assistant(e) familial(e)

Témoignages

- « On est là pour donner mais il faut aussi accepter que l'on ne peut pas tout réussir »
« C'est un super métier mais qui nécessite de se remettre en cause »

Françoise

assistante familiale depuis 2014

- « Il faut être très ouvert, tolérant et dynamique »
« On est un maillon d'une grande chaîne. Il faut que l'enfant connaisse tous les acteurs de la chaîne. Le travail avec l'équipe éducative est essentiel »
« On est là pour les aider à grandir »

Grégory

assistant familial depuis 2011

Ce métier vous intéresse ?

Contactez-nous !

assfam56@morbihan.fr



morbihan.fr

UN MÉTIER
au service
des enfants



On vous parle du métier

Accueillir à votre domicile à plein temps des enfants ou des jeunes majeurs confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est leur offrir un cadre et des conditions de vie pour les aider à se construire.

- Un métier qui fait appel à des compétences humaines, à des qualités éducatives, d'écoute et d'empathie.
- Un métier porteur de sens qui implique un engagement important et une adhésion de toute la famille.
- Un métier qui s'inscrit dans les missions de protection de l'enfance dont la responsabilité est confiée au département.

Assistant(e) familial(e), un métier engageant

Passionnant et porteur de sens, ce projet nécessite d'impliquer toute la famille.

Une activité qui induit **une forte implication personnelle.**

Devenir assistant(e) familial(e), c'est : **S'engager avec l'appui de différents professionnels.**

*UN MÉTIER
au service
des enfants*

Les missions

- Offrir un environnement sécurisant et bienveillant
- Répondre aux besoins fondamentaux : éducation, loisirs, santé et sécurité
- Organiser sa vie quotidienne (école, activités, démarches d'insertion, professionnelles...)
- Proposer un accompagnement personnalisé et global avec tous les autres professionnels et dans le respect de l'autorité parentale
- Assurer le lien affectif
- Favoriser l'intégration au sein de la famille
- L'accompagner dans sa relation avec ses parents

Les qualités et compétences attendues

- Capacité d'écoute, d'attention et d'empathie
- Avoir envie d'aider un enfant à grandir et à s'épanouir
- Être tolérant et ouvert d'esprit
- Savoir observer et répondre aux besoins d'un enfant
- Savoir travailler en équipe
- Être discret, bienveillant
- Être dynamique et avoir un esprit d'initiative

Les étapes pour le devenir

1. Obtenir l'agrément

Pour exercer le métier d'assistant(e) familial(e), il faut obtenir un **agrément** sollicité auprès du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Pour délivrer l'agrément, les services du département évaluent les aptitudes éducatives et les conditions d'accueil de la personne, cela implique :

- De participer à une **réunion d'information**
- De remplir un **dossier Cerfa** et de fournir **les pièces demandées**
- De recevoir en **visites à domicile** des professionnels de PMI

2. Candidater

En cas d'avis favorable, l'agrément est une première étape.

Il faut ensuite candidater auprès du département qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

La Sauvegarde 56 et le Centre Départemental de l'Enfance sont aussi des organismes employeurs.

3. Se former

Stage préalable : Avant d'accueillir un 1^{er} enfant, l'assistant(e) familial(e) bénéficie d'une formation de **60 heures** organisées par l'employeur.

L'assistant(e) familial(e) doit suivre une **formation diplômante de 240 heures** financée et organisée par l'employeur sur une période de 18 à 24 mois. Cette formation prépare au **Diplôme d'État d'assistant(e) familial(e)**.